

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 011-4024/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de remplacement de la conduite d'adduction en eau potable de Fanfarigoule

MET 18/7582/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La régie des eaux du territoire du Pays de Martigues perd chaque année environ 200 000 m³ sur les 14km de linéaire de la conduite. Depuis 2011 un diagnostic annuel est effectué par la régie des Eaux. Il met en évidence plusieurs problèmes récurrents :

- apparition de 4 à 5 nouvelles fuites chaque années.
- difficultés pour les réparations dues au matériau (acier revêtu de brais intérieur extérieur), aux difficultés d'accès (pistes forestières, base militaire, autoroute, etc.) et à la proximité des pipelines.
- problème des courants vagabonds (protection cathodique).
- vétusté de la conduite et matériau inadapté au transport d'eau potable.
- manque de cohérence des diamètres et matériaux.

L'objectif du projet est d'optimiser et de pérenniser la ressource en eau et l'adduction de Fanfarigoule en procédant :

- au renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable alimentant les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts dans le but de réduire les volumes de fuite.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

- à l'optimisation de son tracé en évitant les obstacles et contraintes actuelles dans le but de permettre une exploitation et un entretien optimum des ouvrages.

L'ensemble des opérations nécessitant une maîtrise d'œuvre se déroulera sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts, Istres et Fos-sur-Mer.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 200 000 euros HT qui se décompose comme suit :

- Etudes : 200 000 euros HT.
- Travaux : 5 000 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13 « Aides aux Communes – Aides à la gestion de l'eau »	30 %	1 560 000 euros
Agence de l'Eau RMC «Economies d'eau – gestion quantitative de la ressource»	50 %	2 600 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	1 040 000euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° FAG 066-3085/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017604000 relative à l'opération Fanfarigoule remplacement conduite d'adduction ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 21 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

- Qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et tout autre organisme pour la réalisation de l'opération de remplacement de la conduite d'adduction en eau potable de Fanfarigoule

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget annexe primitif 2018 et suivants de l'eau du territoire du Pays de Martigues: Opération 2017604000 - Nature : 2315 - Sous politique : F160.

La recette correspondante est constatée au Budget annexe primitif 2018 et suivants de l'eau du territoire du Pays de Martigues:, section d'investissement - Nature 13111 et 1313 opération 2017604000

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI